



Projet solaire des Hauts Vents Energies
Commune de Saint Germain du Pert (14230)
Département du Calvados

Compte-rendu du comité de projet organisé le
28/05/2025 à l'antenne d'Isigny Omaha Intercom sur
la commune de Formigny La Bataille

Participants

Les invitations ont été réalisées selon les exigences réglementaires, étant précisé que l'article R211-7 du code de l'énergie détermine les membres de droit du comité de projet.

Représentants de la société Galileo Energies Nouvelles :

Tangui AUDERN, responsable développement solaire et Caitlin KELLER responsable des études environnementales du projet – Société Galileo Energies Nouvelles- maître d'œuvre du projet pour la société Les Hauts Vents Energies.

Représentants de la commune d'accueil du projet, des communes limitrophes et de la communauté de communes :

5 communes invitées : 3 représentées (Saint-Germain-du-Pert, La Cambe, Osmanville)

1 EPCI invité : Isigny Omaha Intercom représenté

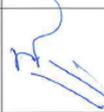
3 administrations invitées : DDTM 14 représentée

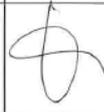
1 représentant du gestionnaire de site invité : SEROC représenté

Comité Projet - Feuille de présence



Intitulé de la réunion : Comité de projet – Projet solaire des Hauts Vents
 Lieu et date de la réunion : Pôle administratif d'Isigny-Omaha-Intercom – Formigny
 La Bataille – Mercredi 28 Mai 2025

Commune/Structure	NOM, Prénom	Fonction	Signature
Saint Germain du Pert Mairie	Le YORAN DENIS CAREL DANIEL	Maire 1er ADJOINT.	
La Cambe - Mairie	Benoit LENI CE	Maire	
IOI	THOMAS Rédic	Président	
IOI	ALONSO Merguella	Chargée de mission	
DDTM	Hélène Tassilly	Chargée de conseil au territoire St Bresson.	

SEROC	Petit Marie	Responsable OUVTS	
SEROC	MAZOLINI Stéphane	Directeur	
IOI	Pesqueval Yohann	Vice - Président	
Mairie osmanville	Mme BENICOURT	Maire	

Compte-rendu du comité de projet

Début du comité projet à 14h05

Contexte de la réunion :

La société Galileo Energies Nouvelles, par l'intermédiaire de la société Les Hauts Vents Energies envisage la réalisation d'un parc solaire au sol sur l'ancienne décharge des Hauts Vents sur la commune de Saint-Germain-du-Pert.

L'organisation et l'animation d'un Comité de Projet répond aux exigences du décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 qui prévoit la création d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie. Ce dernier doit obligatoirement se tenir avant le dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme et a pour objectif, dans une perspective de concertation, de présenter aux parties prenantes du Territoire à savoir les élus locaux, le projet, sa localisation et ses enjeux.

Présentation du porteur du projet :

Le projet de centrale solaire des Hauts Vents est porté par la société Les Hauts Vents Energies.

La société Galileo Energies Nouvelles agit en qualité de maître d'œuvre sur le projet. Cette société implantée à Carhaix dans le Finistère, développe, construit et exploite des centrales solaires au sol, des parcs éoliens et nouvellement des unités de stockage d'énergie.

Il s'agit d'une entreprise qui comprend 35 salariés, implantés entre Carhaix, Brest, Rennes, Caen et Nantes. L'entreprise dispose d'un bureau d'études techniques et d'expertise écologique intégré.

Enjeux énergétiques et socio-économiques :

Les objectifs nationaux issus de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie ont été présentés. L'objectif de l'Etat français est de diminuer la part de consommation d'électricité issue des sources d'énergies fossiles (charbon et pétrole principalement) au bénéfice d'une consommation d'électricité décarbonée (énergies renouvelables,

nucléaire) produite localement afin de répondre aux besoins croissants. Le parc nucléaire français est vieillissant, les nouveaux réacteurs français type EPR ne sont qu'au stade projet et ne devraient pas être opérationnels avant plusieurs années. Seul celui de Flamanville est aujourd'hui en service.

En 2023, la région Normandie a produit plus du double de son électricité et le nucléaire représente largement la première filière de production couvrant 90,2% des besoins.

L'éolien montre un grand sursaut de production avec +29% de puissance installée liée à la mise en service du parc éolien en mer de Fecamp (+ 500 MW).

Malgré la baisse conjoncturelle de la consommation d'électricité au cours des dernières années, une hausse de la consommation d'électricité est attendue dans les prochaines années pour compenser l'abandon des énergies fossiles et atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050.

La zone du projet :

Le projet est développé sur le site de l'ancienne décharge des Hauts Vents sur la commune de Saint-Germain-du-Pert. Ce site est situé au sud de la RN13, à côté d'une usine d'enrobé.

La parcelle est classée en Zonage Agricole au PLUi d'Isigny Omaha Intercom.

La parcelle appartient à Isigny Omaha Intercom et est exploitée par le SEROC (Syndicat Mixte de Traitement et de Valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados) qui assure le suivi post-exploitation de l'ancienne décharge.

La parcelle dispose d'une surface de 4,4 hectares. L'objectif du projet est de valoriser un foncier dégradé en y développant un projet d'énergies renouvelables.

Synthèse des états initiaux :

Le porteur du projet présente une synthèse des états initiaux réalisés par le bureau d'études AEPE Gingko dans le cadre du projet.

- Etats initiaux naturalistes :

Les sondages pédologiques ne révèlent pas la présence de zones humides sur le site.

Les bassins sont des habitats à enjeux au regard des espèces protégées inventoriées dans ces habitats (triton palmé et crêté, complexe des grenouilles vertes).

Les haies et fourrés sont également indiqués comme habitats à enjeux en tant qu'habitats de reproduction et corridors de déplacement pour la faune.

La présence d'une espèce exotique envahissante est relevée sur le site : la Renouée du Japon.

- **Etats initiaux paysagers :**

Vues potentielles depuis les lisières de Cardonville, Osmanville et Monfréville.

Également des perceptions possibles depuis la RN13, la D163 au nord et la D124 au sud.

Impacts et mesures (ERCA)

Le porteur du projet présente les impacts et mesures du projet envisagé.

- **Milieu naturel :**

Risques d'impacts forts concernant l'introduction et la dissémination d'espèces exotiques envahissantes pendant la période de travaux. Risques d'impacts forts pour le dérangement des espèces avifaunes pendant les travaux, créant du stress et une perturbation potentielle lors de la reproduction.

Mesures d'évitement pour les enjeux naturalistes :

- Choix d'implantation du projet hors de zones à enjeux et en conservant les haies, fourrés, bassins et arbres ;
- Préconisations durant le chantier concernant la circulation des engins uniquement sur les pistes et chemins créés ou renforcés ;
- Évitement des risques de pollution par rinçage des bétonnières, entretien mécanique des engins, collecte/tri des déchets, etc. ;

Mesures de réduction pour les enjeux naturalistes :

- Phasage des travaux, aucun travaux lourds de mars à juillet
- Balisage des habitats à enjeux sur site lors de la période de travaux
- Limitation de la vitesse de circulation pendant les travaux
- Mise en place de passages à faune dans la clôture et poteaux bouchés aux extrémités pour éviter l'intrusion d'espèces de faune
- Limitation de la formation d'ornières et de flaques lors des travaux, ces dépressions remplies d'eau sont favorables aux amphibiens
- Gestion des espèces exotiques envahissantes

Mesures d'accompagnement pour les enjeux naturalistes :

Gestion écologique du parc par une fauche tardive à vitesse réduite en suivant un schéma qui permet aux espèces faunistiques de s'enfuir.

Mesures de suivis :

- Suivi en phase de chantier
- Suivis en phase exploitation : de l'avifaune et des chiroptères
- Suivi des espèces exotiques envahissantes

- **Milieu paysager :**

Les haies présentes autour du site seront conservées et renforcées sur une partie au sud-est du site.

Installation de la nouvelle clôture au sud par l'intérieur du site, derrière la haie existante, afin qu'elle ne soit pas visible depuis la route.

Mise en place de locaux techniques avec une teinte verte pour une meilleure intégration paysagère.

Présentation du projet retenu :

Le porteur du projet présente l'implantation retenue dans le cadre du projet.

Les panneaux solaires seront positionnés sur le dessus du dôme. Ils seront fixés sur des structures métalliques lestées et maintenus au sol par l'intermédiaire des longrines. Cette technologie permet d'éviter de devoir creuser et détériorer le dôme de déchet et son étanchéité.

4212 modules photovoltaïques bifaciaux seront installés pour une puissance crête de 2,7 MWc.

Les pistes d'accès au site existantes seront conservées. Une nouvelle piste d'accès sur le dôme sera créée pour permettre la construction de la centrale, son exploitation et l'accès au SDIS.

Les locaux techniques seront installés à l'entrée du site avec un poste de livraison à l'entrée du site, une unité de stockage au niveau de l'ancien pond à bascule.

Le chemin périphérique en bas des talus sera également conservé et entretenu.

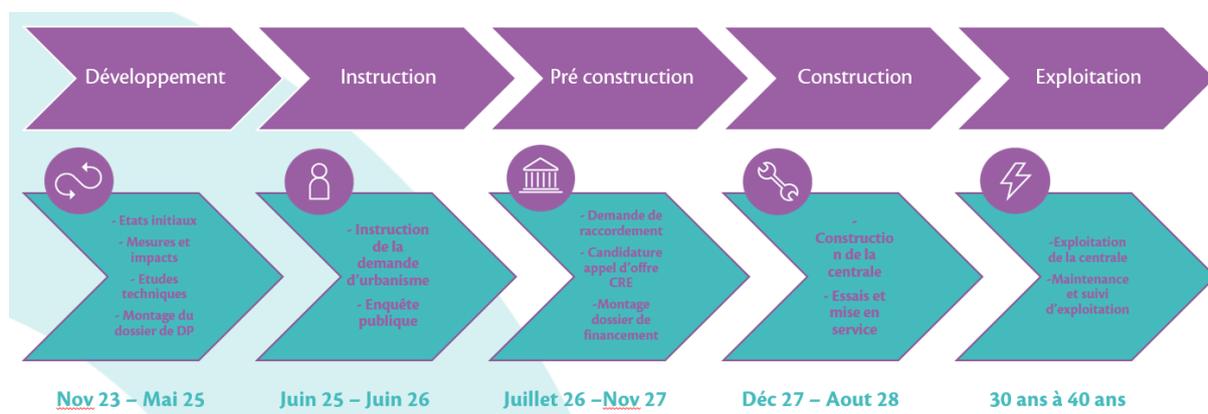
Le bassin incendie actuel situé à l'entrée du site sera conservé et remis en état. Une seconde citerne incendie de 120m³ sera installée sur la plateforme située au-dessus des bassins de traitement de lixiviats.

Le bâtiment désaffecté situé à l'entrée du site sera déconstruit et accueillera une citerne enterrée de récupération des eaux d'incendie de l'unité de stockage.

La centrale solaire produira 2,9 GWh d'électricité renouvelable par an. Elle sera raccordée au poste source d'Isigny (sauf si autre proposition technique faite par ENEDIS dans le cadre de la demande de raccordement).

Présentation des photomontages du projet.

Calendrier du projet :



Question et temps d'échange :

A l'issue de la présentation **un temps d'échanges** a eu lieu avec les représentants des communes et de l'agglomération présents.

Intervention de Madame Margaux ALONSO pour Isigny Omaha Intercom (IOI) concernant le sujet du PLUi et du zonage A. Les Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés sont bien autorisés dans les zonages A dès lors qu'ils ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole mais le sujet porte également sur les paysages. Il doit être également prouvé que le projet ne va pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Réponse à l'intervention : Nous avons rencontré la DDTM lors de la réunion technique qui nous a prévenu de cet enjeu, il sera bien argumenté dans le dossier.

Question : Monsieur Le Moigne pour la commune de St Germain du Pert nous demande si le bassin incendie existant sur le site sera remis en service dans le cadre du projet ?

Réponse : En accord avec le SDIS, le bassin actuel va être remis en état de fonctionnement et sera réceptionné par le SDIS au moment de la mise en service de la centrale solaire.

Madame Marie PETIT du SEROC complète en indiquant que la prise d'eau existante est à nouveau accessible depuis la voirie à la suite d'un entretien de la haie autour de la prise d'eau.

Question : Monsieur Le Moigne pour la commune de St Germain du Pert demande si des mesures contre le vandalisme vont être mises en place dans le cadre du projet solaire ?

Réponse : Nos obligations sont de mettre en place au minimum un portail et une clôture pour fermer le site. Il nous arrive de mettre en place parfois de la vidéo de surveillance, à voir selon nos échanges avec nos assureurs. Pendant la période de travaux, les entreprises avec lesquelles nous travaillons mettent en place un système de vidéosurveillance.

Question : Monsieur Lenice pour la commune de La Cambe demande à quelle hauteur se situent les panneaux solaires, ce qu'il y a en dessous et comment est assuré l'entretien sous les panneaux.

Réponse : Le bas des panneaux se situe à une hauteur de 1,5 mètres par rapport au sol. Sous les panneaux on laisse l'herbe du site. Pour l'entretien sont envisagés la fauche mécanique (par engin + passage manuel à la débroussailleuse), éventuellement des robots de tonte ou bien de l'éco pâturage. Le moyen de gestion du site dépendra des discussions avec le SEROC et la DREAL.

Intervention de Monsieur Stéphane MAZZOLENI pour le SEROC concernant les photomontages. L'un des photomontages n'a pas été pris à feuilles tombées.

Réponse à l'intervention : Nous allons nous rapprocher du bureau d'études paysagers pour savoir si cela a un impact sur la clarté de l'étude paysagère.

Intervention de Monsieur Le Moigne pour la commune de St-Germain-du-Pert concernant le photomontage depuis le sud du projet. Un nouveau bâtiment industriel

(vente de matériel agricole) va être prochainement construit sur la parcelle ZA0050. Cette intervention n'a pas nécessité de réponse.

Intervention de Mr Thomines pour Isigny Omaha Intercom concernant la durée pour développer et instruire un projet de centrale solaire. 5 années pour développer et mettre en service un projet d'énergies renouvelables c'est long, il faudrait faire quelque chose au niveau parlementaire.

Intervention de Monsieur Stéphane MAZZOLENI qui ajoute qu'il a visité une centrale photovoltaïque en Ille-et-Vilaine qui a mis plus de 10 années à être développée.

Intervention de Monsieur Yohann Pesquevel pour Isigny Omaha Intercom qui ajoute également que ce n'est pas normal que des projets d'énergies renouvelables soient autant débattus et analysés alors que certains projets d'Etat sont poussés sans qu'on ne se demande s'il y a de la faune ou de la flore à protéger.

Question : Monsieur Bernard LENICE pour la commune de La Cambe demande ce que devient la centrale en fin de vie et comment sont recyclés les panneaux solaires ?

Réponse : Nous au travers du bail emphytéotique l'engagement à remettre le site exactement dans l'état initial. L'ensemble de la centrale est démonté et les matériaux revalorisés lors du démantèlement. Des fonds dédiés sont mis de côté en amont par la société Les Hauts Vents Energies pour payer ce démantèlement.

Les panneaux sont traités par l'entreprise SOREN, on paye une taxe d'éco participation lors de l'achat des panneaux solaires qui permet de payer le recyclage des panneaux lors du démantèlement. Lors des travaux de démantèlement, la société SIREN vient chercher les panneaux pour les revaloriser. Recyclage et revalorisation de la totalité des panneaux : Aluminium, silicium, verres refondus etc.

Intervention de Monsieur Le Moigne pour la commune de St-Germain-du-Pert concernant la durée de vie de la centrale. Peut-être que dans 30 ans on pourra réutiliser la centrale en les changeant avec de nouveaux panneaux plus productifs par exemple, c'est de la spéculation ce qu'on fait là mais en tout cas je souhaite voir aboutir ce projet

Réponse à l'intervention : Il est en effet possible qu'avant la fin de vie de la centrale des éléments de la centrale soient remplacés, notamment les panneaux solaires si des nouvelles générations plus performantes de panneaux arrive et que cela a un intérêt économique. A la fin de la durée de vie du bail emphytéotique une discussion avec le

propriétaire et l'exploitant de la parcelle pourra permettre de définir si l'on souhaite prolonger la durée de vie de la centrale.

Fin du comité projet à 15h30.

La société Galileo Energies Nouvelles remercie les personnes présentes et prend acte des observations formulées ainsi que des points de vigilance soulevés.

La présentation réalisée dans le cadre du comité de projet sera disponible, à compter de début juin 2025, sur le site internet d'Isigny Omaha Intercom : <https://isigny-omaha-intercom.fr/>